

# Accompagnement personnalisé en baccalauréat professionnel

**CE N'EST PAS N'IMPORTE QUOI, N'IMPORTE COMMENT !**  
Faisons appliquer l'article 4 de l'arrêté du 11 février 2009

**N'ACCEPTONS PAS** Son absence,  
Sa transformation en heures de cours,  
La réduction de son horaire.

**EXIGEONS** Le respect des textes : ( **B.O du 19 février 2009** ).  
• 2,5 heures par section par semaine.  
• Intégrées dans les horaires réglementaires.

**N'ACCEPTONS PAS** Les heures distribuées :  
• Sans réflexion,  
• Sans concertation,  
• Sans formation

**EXIGEONS** Son organisation au sein des conseils  
pédagogiques, et des plages de concertation  
intégrées dans les services.

**N'ACCEPTONS PAS** Des classes entières ou des groupes,  
définis arbitrairement

**EXIGEONS** Des groupes à effectifs réduits définis selon les  
besoins des élèves.

# Les dispositifs d'accompagnement personnalisé

## COMMENT ?

Ils doivent être l'objet d'une réflexion approfondie du conseil pédagogique.

## POUR QUI ?

Ils s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels :

- soutien
- aide individualisée
- tutorat
- modules de consolidation
- ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique.

**Les textes :** Les heures attribuées à chaque division pour la mise en oeuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions.

## EXEMPLES

**Les moyens** (2,5 heures par semaine) sont cumulables entre différentes sections.  
Par exemple, 4 sections de bac pro donnent 10 heures pour l'accompagnement.

Plusieurs organisations sont possibles :

>>> Une répartition des heures pour les enseignants volontaires distribuées dans l'emploi du temps normal.

>>> Une répartition des heures sur la base de 2 ou 3 heures banalisées par exemple avec une organisation établie sur un cycle de 6 semaines :

- semaine 1 : Chacun des 10 professeurs accueille une dizaine d'élèves pour du tutorat : une heure pour tous les élèves ;

- semaine 2 : concertation entre les professeurs pour l'organisation de l'accompagnement, les élèves sont libérés durant cette heure ;

- semaines 3 à 6 : accompagnement en groupe réduit : chacun des 10 professeurs accueille un groupe d'élèves sur la base des besoins définis la semaine 2.

**[RESPECTÉS]**



## On l'a déjà fait...

### LP Diderot de Romilly sur Seine Académie de Reims

Suite aux décisions prises en conseil pédagogique, l'accompagnement personnalisé concerne tous les élèves :

1ère phase : tutorat

2ème phase : Accompagnement personnalisé :

- soit un petit groupe d'élèves pris en charge par un enseignant pour travailler une ou plusieurs compétences du référentiel disciplinaire durant un temps limité (5 semaines),
- soit un travail en petits groupes sur des compétences pluridisciplinaires ;
- soit un projet en marge du programme ;
- soit une prolongation d'une action dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire ;
- soit un accompagnement du travail personnel de l'élève ;
- soit une autre activité originale.

### Lycée des Métiers de Villiers Saint Frédéric Académie de Versailles

Accompagnement personnalisé : 0,5 h en français (1 h/semestre) + 0,5 h en maths + heures de projet éducatif en fonction des besoins évalués... ou demandés par des élèves eux-mêmes au bureau d'accompagnement pour la mise en place d'entrées et sorties dans les différents groupes.

Un exemple :

- 1<sup>ère</sup> période de 5 semaines (5 h) : remédiation en français,
- 2<sup>ème</sup> période : comprendre la structure d'une argumentation,
- 3<sup>ème</sup> période : accompagnement vers le BTS.

Le bureau d'accompagnement est responsable de la coordination de l'accompagnement personnalisé.

### LP de Pessac Académie de Bordeaux

Accompagnement personnalisé en seconde pro : 1 h lettres, 0,5 h anglais, 1h mathématiques.

Sur proposition du conseil pédagogique, l'accompagnement a été disposé dans l'emploi du temps aux mêmes horaires pour 2 classes, pour permettre des croisements élèves-professeurs.

- Maximum 6 élèves par professeur.
- L'horaire est hebdomadaire donc en Heures Postes ou HSA suivant les services. Ces 2,5 h ont été données dans la Dotation Globale Horaire.

L'accompagnement personnalisé vise à faciliter les conditions de réussite des élèves, il peut prendre la forme de :

- soutien disciplinaire pour les élèves en difficulté,
- aide à la mise en place du projet de l'élève (personnel et/ou professionnel),
- espace de réparation d'un CCF,
- préparation au passage en BTS,
- toute autre forme d'aide permettant à l'élève de réaliser un parcours scolaire dans les meilleures conditions.

L'accompagnement personnalisé pour être efficace dans son organisation doit améliorer les conditions de travail. Il faut :

- des petits effectifs d'élèves,
- du temps de concertation en équipe disciplinaire et en équipe pédagogique,
- des formations,
- une banque de données d'outils disponibles sur internet,
- une réflexion du conseil pédagogique,
- une implication de la mission générale d'insertion.

## Le conseil pédagogique

>>> Parce que les conditions de travail pour les personnels comme pour les élèves vont dépendre des choix de l'établissement, un véritable dialogue social doit s'instaurer notamment dans les conseils pédagogiques.

>>> L'autonomie des établissements étant renforcée, il est possible, par la concertation, de faire du conseil pédagogique un outil au service des équipes et de la mise en oeuvre des projets.

### Pourquoi la mise en place de l'accompagnement personnalisé est-elle cahotique ?

- **Certains rectorats** n'ont pas affecté tous les moyens réglementaires ou les ont affectés en HSE,
- **Certains chefs d'établissement** ont affecté cet horaire en HSE,
- **Les équipes pédagogiques** n'ont pas été suffisamment préparées, informées et formées.

### Quelles sont les conditions pour réussir l'accompagnement personnalisé ?

- **un véritable dialogue social** en conseil pédagogique
- **du temps de concertation** des équipes intégré au service
- **des heures d'accompagnement personnalisé intégrées** dans le service des enseignants
- **des formations d'initiative locale** sur l'accompagnement personnalisé
- **une banque de données** d'expériences disciplinaires et interdisciplinaires

Le Sgen-CFDT intervient dans le groupe de suivi académique de la réforme de la voie professionnelle qui se réunit régulièrement. **Si vous rencontrez des difficultés dans votre établissement**, notamment dans l'accompagnement personnalisé, **contactez rapidement le Sgen-CFDT** qui exigera l'application des textes auprès du rectorat.

REDÉFINIR LE MÉTIER  
POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

